

ASSOCIATION LES ECRANS DU SUD

68 Rue Saint Jacques
13006 MARSEILLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

AUDITA

Représentée par Patrice SEJNERA

*Société inscrite à la Compagnie des
Commissaires aux Comptes près la
Cour d'Appel d'Aix-en-Provence*

25 Rue SYLVABELLE – 13006 MARSEILLE

Ce rapport contient 27 pages

ASSOCIATION LES ECRANS DU SUD

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

68 Rue Saint Jacques

13006 MARSEILLE

RNA W133000309

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

AUDITA

Représentée par Patrice SEJNERA

Société inscrite à la Compagnie des

Commissaires aux Comptes près la

Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

25 Rue SYLVABELLE – 13006 MARSEILLE

ASSOCIATION LES ECRANS DU SUD

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

68 Rue Saint Jacques

13006 MARSEILLE

RNA W133000309

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Aux membres de l'Association Les Ecrans du Sud,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES ECRANS DU SUD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à la collectivité des membres.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à la collectivité des membres.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 06 juin 2024



AUDITA, représentée par

Patrice SEJNERA

Société inscrite à la Compagnie des
Commissaires aux Comptes près la
Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	20 556	20 556		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	124 175	113 894	10 280	18 965
	Autres immobilisations corporelles	25 034	22 958	2 077	6 295
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
ACTIF CIRCULANT	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	31 564		31 564	31 366
	TOTAL (I)	201 329	157 408	43 921	56 626
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
COMPTES DE REGULARISATION	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	43 085		43 085	40 813
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	214 781		214 781	258 624
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	172 720		172 720	178 074
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	3 601		3 601	7 655
	TOTAL (II)	434 188		434 188	485 167
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
COMPTES DE REGULARISATION	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	635 517	157 408	478 109	541 793
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				31 564	
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	151 314	151 314
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	(63 139)	64 555
	Excédent ou déficit de l'exercice	76 613	(127 695)
	Total des fonds propres (situation nette)	164 788	88 175
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subv d'inv affectées biens renouv		
	Droits des propriétaires		
	Ecart de réévaluation		
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	3 681	7 615
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	3 681	7 615
	Total des fonds propres Total des fonds associatifs	168 469	95 790
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	149 495	222 847
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	149 495	222 847
Provisions	Provisions pour risques	27 033	26 000
	Provisions pour charges		9 000
	Total des provisions	27 033	35 000
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 988	40 391
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	101 980	147 448
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 144	317
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	133 112	188 156
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	478 109	541 793
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	76 613,07	(127 694,66)
	(1) Dont à moins d'un an	133 112	188 156
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat

1/2

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Participation des familles	192 333	172 934
	Participation de l'Etat et des collectivités publiques		
	Ventes de produits et marchandises, travaux, études	7 089	7 030
	Produits des activités annexes	9 969	5 857
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	717 717	724 478
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	11 980	61 225
	Autres produits de gestion courante	3 352	342
Total des produits d'exploitation		942 440	971 866
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	4 582	
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements	146 966	176 960
	Variation de stock		
	Autres charges externes	210 260	260 884
	Impôts, taxes et versements assimilés	19 175	19 856
	Salaires et traitements	395 136	384 992
	Charges sociales	126 065	126 114
	Dotations aux amortissements :		
	- sur immobilisations	12 903	16 516
	Dotations aux dépréciations :		
	- sur immobilisations		
	- sur actif circulant		
	Dotations aux provisions	1 033	
	Autres charges de gestion courante	28 714	23 834
Total des charges d'exploitation		944 833	1 009 156
RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 393)	(37 291)

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 393)	(37 291)
Opéra. comm.	Remboursement des frais sur opérations faites en commun Quote-part des frais sur opérations faites en commun		
PRODUITS FINANCIERS	De participations		
	De valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	209	52
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	898	716
Total des produits financiers		1 107	769
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		1 107	769
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(1 286)	(36 522)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	613	515
	Sur opérations en capital	3 934	5 723
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	4 547	6 238
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		64 924
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		64 924
RESULTAT EXCEPTIONNEL		4 547	(58 685)
Impôt sur les sociétés des personnes morales non lucratives			
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		222 847	190 360
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		149 495	222 847
TOTAL DES PRODUITS		1 170 941	1 169 233
TOTAL DES CHARGES		1 094 328	1 296 927
EXCEDENT ou DEFICIT		76 613	(127 695)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Contributions reçues		5 720
	Bénévolat		
	Prestations en nature		5 720
	Dons en nature		
	Emplois des contributions reçues		5 720
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		5 720
	Personnel bénévole		

Annexe - Informations générales

L'association Les Ecran Du Sud est le résultat de la fusion en juin 2018 de 2 associations : Cinémas du sud et Tilt. Après plusieurs années de coopération et d'actions communes, les deux associations ont décidé d'unir leur forces et compétences afin de développer leurs actions en réalisant une fusion simplifiée .

Elle a pour objet :

- De contribuer à la vie culturelle et cinématographique de la grande région Sud.
- d'aider au développement et à la diffusion de cinématographies peu ou pas connues, dites de recherche, d'auteur, de répertoire, en collaboration avec les différents distributeurs, producteurs, auteurs de films ainsi que tous partenaires, privés et publics.

Ces objets se réalisent dans une approche d'action culturelle, d'éducation populaire, de formation, de contribution à l'économie et à la professionnalisation de la filière, et du champ de l'économie sociale et solidaire et se concrétise notamment par : la diffusion, l'éducation, la production, l'édition et la formation.

Ses actions :

L'animation du réseau des salles indépendantes de la Région Paca.

Le développement de l'éducation à l'image par des ateliers et conférences dans les écoles collèges et lycées de la région PACA.

Cinéma plein air. Cinémanimé . Manifesta. Court(s)-y-vite

L'association est financée par la Ville de Marseille, le conseil départemental 13, le conseil régional Sud, La Métropole Aix-Marseille-Provence, la Politique de la ville, la Direction des affaires culturelles Paca (DRAC), le CNC.

Elle a des recettes propres générées essentiellement par l'action Cinéma plein air.

Pour accomplir ses différentes missions l'association fait appel en 2023 à 14 salariés en CDI et 6 CDD. Effectif équivalent TP 9.95.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'association au 31 décembre 2023 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Le bilan de l'exercice présente un total de **478 109** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 170 941** euros et un total **charges** de **1 094 328** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **76 613** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Rémunérations des Dirigeants bénévoles et salariés

Conformément à l'article R123-198 1° du Code de Commerce, le montant des rémunérations allouées au titre de l'année 2023 aux organes dirigeants bénévoles et salariés n'est pas fournie.

En effet, cela conduirait à identifier nominativement la situation d'un membre déterminé de ces organes.

Effectifs

L'effectif moyen au 31/12/2023 est de 9.95 salariés, il était de 9.62 salariés au 31/12/2022.

Engagement en matière de pensions et retraite

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Règles et Méthodes Comptables

Autres engagements données

Détail des cautions bancaires et avals

• Numéro de dossier : E663352

Date d'ouverture :	07/2021
Encours :	20 880,00 €
Date d'échéance :	07/2027
Durée totale du crédit :	73 mois
58S80002-GARANTIE LOCATION	

Autres engagements reçus

Néant.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3.300 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 3.300,00 €

- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnelles mentionnées au II de l'article L.822-11 : NEANT

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	21 506				950	20 556
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 506				950	20 556
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	197 557				73 382	124 175
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	75 188				50 153	25 034
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	272 745				123 535	149 209
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	31 366		198			31 564
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	31 366		198			31 564
TOTAL		325 617		198		124 486	201 329

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	21 506		950	20 556
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 506		950	20 556
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	178 592	8 685	73 382	113 894
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	68 893	4 218	50 153	22 958
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	247 485	12 903	123 535	136 852
TOTAL		268 991	12 903	124 486	157 408

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMEENTES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	26 000	1 033		27 033
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	9 000		9 000	
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	35 000	1 033	9 000	27 033
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		35 000	1 033	9 000	27 033
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			1 033	9 000	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	31 564	31 564	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	43 085	43 085	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 166	2 166	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	206 125	206 125	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	6 490	6 490	
	Charges constatées d'avances	3 601	3 601	
TOTAL DES CREANCES		293 031	293 031	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	29 988	29 988		
	Personnel et comptes rattachés	24 892	24 892		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	45 656	45 656		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	31 432	31 432		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	1 144	1 144		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	149 495	149 495		
TOTAL DES DETTES		282 607	282 607		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

		31/12/2023
Total des Produits à recevoir		206 125
Autres créances		206 125
SUBVENTION ETAT	15 588	
SUBVENTIONS DEPARTEMENT 13	17 037	
SUBVENTIONS REGION	141 000	
SUBVENTIONS METROPOLE	1 000	
SUBVENTIONS DIVERSES	31 500	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			3 601
ASSURANCE MRP		3 601	
LOCATIONS CANNES			
MAINTENANCE SITE INTERNET			
LOCATION IMPRIMANTE			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			3 601

Charges à payer

31/12/2023

Total des Charges à payer		58 521
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 300
FRS - FACTURES NON PARVENUES	3 300	
Dettes fiscales et sociales		55 221
DETTE PROVISO. POUR CONGES PAYES	24 892	
CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	10 790	
ETAT - FORMATION CONTINUE A PAYER	19 539	

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			149 495
FONDS DEDIES		149 495	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			149 495

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré	102 836			102 836
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	64 555		127 694	(63 139)
Résultat de l'exercice	(127 695)	127 695		
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	7 615			7 615
Provisions réglementées				
TOTAL	47 312	127 695	127 694	47 312

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
Cf.état Fonds dédiés Utilisés pour divers projets région - DRAC - Département 13 Ville de Marseille	222 847	222 847	149 495	149 495
TOTAL	222 847	222 847	149 495	149 495

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				